

MAITRISE DE LA LANGUE DANS LES ENSEIGNEMENTS TERTIAIRES

entre qualités personnelles et compétences professionnelles

- La maîtrise de la langue est-elle une qualité sociale et personnelle ou au contraire une compétence professionnelle ? Y a-t-il une langue française spécifique, utile et « utilitaire » pour la profession ? S'agit-il de l'exercice d'une langue de spécialité ou de la maîtrise d'usages communicationnels ?
- Les entreprises demandent aux salariés des métiers du tertiaire une parfaite maîtrise de la langue française, en même temps que le *goût* du relationnel, le *sens* de la communication... comme s'il s'agissait davantage de qualités innées que de compétences construites.
- Les entreprises déplorent une baisse du niveau de leurs salariés dans la maîtrise de la langue : mais ne s'agit-il pas plutôt de constater une évolution de leurs besoins ? Les exigences des entreprises sont élevées en terme de compétences linguistiques orales et écrites et les activités tertiaires requièrent une excellente maîtrise de ces compétences.
- La maîtrise de la langue est une double exigence, à la fois sociale (demande de l'entreprise) et individuelle (volonté de développement personnel).
- La population des élèves des formations tertiaires est issue de catégories socio-professionnelles défavorisées.
- La formation prend en compte ces exigences (argumentation, information, communication, développement structuré, débat...): les référentiels et les programmes évoluent (prise en compte de la maîtrise de la langue comme compétence fondamentale du métier du niveau V au niveau III : expression écrite, argumentation, synthèse). Dès le niveau V, le lycéen qui se forme aux métiers du tertiaire doit appréhender et s'appropriier le contexte organisationnel dans lequel il intervient afin d'agir dans le respect des processus administratifs traduits en normes et procédures, de la culture de l'organisation et des comportements professionnels attendus. Les référentiels envisagent donc qu'il ait des *aptitudes* personnelles : les activités de communication exigent la connaissance du lexique métier de l'organisation, la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire et un bon niveau d'expression orale, y compris en langue étrangère, dans un registre restreint aux besoins de l'accueil. Au niveau III, l'étudiant doit acquérir la culture générale dont il aura besoin dans sa vie professionnelle et dans sa vie de citoyen et montrer son aptitude à une communication efficace à l'oral et à l'écrit.
- Des « ponts » sont possibles entre l'enseignement des disciplines technologiques et professionnelles et des disciplines littéraires (PPCP,¹ PFMP², TP ouverts, épreuve de soutenance de projet, épreuve de présentation d'une activité professionnelle, communication et management interculturel...).
- Des expérimentations inter-cycles sont envisagées (enseignement professionnel et enseignement technologique, enseignement secondaire et enseignement supérieur...).

¹ PPCP : projets pluridisciplinaires à caractère professionnel

² PMMP : période de formation en milieu professionnel